

Vêlage, alimentation et logement du veau laitier

Des veaux bien nourris et exposés le moins possible à des risques digestifs

- Chez le jeune veau, l'apport de lait quotidien recommandé est de l'ordre de 8 à 10% du poids vif.
- Les simplifications telles que « deux litres de lait deux fois par jour » peuvent être inadaptées, en particulier pour les veaux de gros gabarit.
- Le lait des vaches est distribué à température du corps (38°C), en hauteur et avec système de tétée. La préparation des laits en poudre nécessite de bien lire et respecter attentivement le mode d'emploi (température et temps de brassage variables, conditionnant l'assimilation par le veau), car ils peuvent être différents d'une marque à une autre.
- Hygiène du matériel : Les seaux et tétines doivent être lavés entre chaque repas. L'idéal est d'avoir un matériel spécialement affecté à chaque veau.
- Le lait non commercialisable ne devrait pas être distribué tel quel aux jeunes veaux surtout s'il provient d'un quartier atteint de mammite. Dans ce cas, la pasteurisation est recommandée (60min à 60°C). Le lait des quartiers traités aux antibiotiques est à proscrire : il peut détruire la flore normale de l'intestin qui protège des agents pathogènes.
- Une qualité régulière du lait distribué, sans effet « yoyo », est recommandée.

Des veaux soumis à une pression microbienne la plus faible possible

I – HYGIENE GENERALE ET CONDUITE DE L'ELEVAGE

- La désinfection, la dératisation, le vide sanitaire des cases à veau ou des niches, et la séparation des classes d'âges sont des points essentiels de la prévention.
- Un point d'eau et un pédiluve à l'entrée du bâtiment permettent à l'éleveur et à ses visiteurs de laver et désinfecter leurs bottes avant d'y pénétrer et après en être sortis.
- Gestion des introductions :
 - Eviter les introductions sans quarantaine
 - Quantité des achats : plus il y a d'introductions, plus le risque est élevé de faire entrer de nouveaux germes dans l'exploitation
 - Provenance des animaux : essayer de limiter le nombre des élevages auxquels on achète des animaux.

II – AU VELAGE

- La présence d'un box réservé aux vêlages (qui ne sert pas à isoler les malades) est recommandée. C'est le moyen de limiter au maximum l'exposition du veau aux germes pathogènes pendant les premières heures de sa vie.
- Le nettoyage et la désinfection du box de vêlage devraient être les plus fréquents possibles, l'idéal étant après chaque vêlage.
- L'aide systématique au vêlage est à proscrire (éviter la souffrance inutile du veau occasionnée par des manœuvres qui ne seraient pas nécessaires). En revanche, la surveillance est très souhaitable.
- L'hygiène au vêlage doit être la meilleure possible (désinfection des bras de l'opérateur et de la vulve de la vache, utilisation de gants de fouille)
- La séparation du veau et de la mère doit idéalement se faire juste après le vêlage (parce que la mère est une source très importante de microbes)
- Si le veau est laissé avec sa mère après le vêlage, l'objectif est d'obtenir des mamelles propres, notamment avec une litière suffisante et suffisamment portante. Le nettoyage de la mamelle avant la première tétée, quand il est possible, améliore la qualité du colostrum en diminuant la contamination bactérienne.

III – LOGEMENT DU VEAU LAITIER

① Niches ou cases individuelles

- Les principaux avantages sont la séparation des veaux d'âges trop différents et l'isolement des malades
- L'inconvénient est la visibilité réduite qu'on a sur les veaux (il faut se pencher dans la niche pour voir l'arrière train et repérer la diarrhée).
- Il y a des niches individuelles surélevées, à installer à l'intérieur des bâtiments, qui permettent un suivi plus facile des veaux.
- La réglementation prévoit la possibilité d'un logement individuel avant l'âge de 8 semaines, avec, cependant, un contact visuel et tactile (parois ajourées).
- La longueur de la niche doit être au moins égale à la longueur du veau multipliée par 1,1.
- Prévoir des niches d'isolement pour les malades.
- L'orientation des niches doit être raisonnée en fonction des vents dominants, du froid, de l'éclairage (par exemple, éviter de les placer derrière ou sous un bâtiment).
- Le drainage du sol est essentiel, la litière devant rester propre et sèche.
- Le nettoyage et la désinfection des niches entre chaque veau sont recommandés, il peut être judicieux de les déplacer entre chaque veau.

② Cases collectives

Pour une bonne santé des veaux, les recommandations sont les suivantes :

- Mettre ensemble des veaux d'âges semblables, par tranche de 3 semaines.
- Eviter de mettre en contact des nouveaux nés avec des veaux de plus d'un mois (attention à la juxtaposition de cases contenant des classes d'âge très différentes).
- Désinfection systématique entre chaque lot, si possible.
- Une case pour 6 animaux maximum, la surface recommandée par veau étant de 1,5 à 2m² par veau de moins de 150 kg.
- Isolement systématique des malades (« infirmerie » ou case d'isolement).
- Paillage suffisant pour garder une litière propre et sèche.
- Eclairage au moins entre 9h00 et 17h00.

③ Confort thermique

La température de confort du veau (entre 8 et 22 °C) est plus élevée que celle des adultes. Il faut leur éviter les températures négatives et les « coups de chaleur ». Le volume et le renouvellement d'air doivent être suffisants pour éviter l'humidité. Toutefois éviter les courants d'air (la vitesse de l'air ne devrait pas excéder 0,5 m/s - utilisation de filets brise vent, bardage ajouré).